

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI et de Mme Emilie SUCHET - Budget GENERAL

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT,
BORGEOIS Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT,
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX,
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire,
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON,
MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE,
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN.

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne
CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la transmission par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, le 26 juillet 2023, de l'état des créances éteintes concernant :

- Mme Charlotte BIANCONI dont le montant s'élève à la somme de 218,75 €, suite à la notification de la commission de surendettement de la Banque de France prononçant l'effacement des dettes datant de 2022,
- Mme Emilie SUCHET dont le montant s'élève à la somme de 555,25 €, suite à la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2021 et 2022.

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation des frais de garderie et cantine scolaire, pour un montant total de 774 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, AVEC 18 voix POUR, 3 voix CONTRE de Claire BILLON BERTHET, Marie-Hélène PERILLAT et le pouvoir de Sébastien BEVOZ et 6 ABSTENTIONS de Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Patrick GENOD, Alain MASSIRONI, Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de Joël BORGEOIS

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI qui concernent la facturation des frais de garderie et cantine scolaire, dont le montant total s'élève à la somme de 218,75 €,
- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Mme Emilie SUCHET qui concernent la facturation des frais de garderie et cantine scolaire, dont le montant total s'élève à la somme de 555,25 €,
- **PRECISE** que les effacements de dettes seront comptabilisés au compte 6542 – Créances éteintes,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

